

Pourquoi devenir candidat du LCGB ?

La mise en place d'une délégation est obligatoire au sein des entreprises occupant régulièrement au moins 15 salariés. Les salariés élisent tous les 5 ans cette délégation du personnel, qui assure la protection et la défense de leurs intérêts vis-à-vis de l'employeur. Les prochaines élections sociales auront lieu **le 12 mars 2024**.

LES ATOUTS DU LCGB

Fort de l'appui de plus de 45.000 membres, le LCGB est un syndicat nationalement représentatif qui défend les droits et acquis des salariés et retraités.

En tant que syndicat représentatif sur le plan national, le LCGB dispose des atouts suivants :

- Droit de négocier des conventions collectives.
- Représentation dans la tripartite nationale, au comité de conjoncture, au comité permanent de l'emploi et au conseil économique et social.
- Représentation directe au sein des organes de la sécurité sociale et des juridictions du travail et de la sécurité sociale.

SOUTIEN DU LCGB

- informations numériques pratiques (médias sociaux, www, courriel) ;
- matériel d'information concernant les questions d'actualité et la législation ;
- échange régulier avec d'autres délégués ;
- médiation en cas de conflits ;
- accès rapide au Info-Center pour aider les collègues de travail ;
- des formations quant aux missions de votre mandat et sur la législation sociale, le droit du travail, etc. ;
- activités de loisirs au sein du LCGB-Community.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Vous trouvez plus d'informations sur les missions et conditions, ainsi que le formulaire d'inscription dans la brochure « Devenez candidat du LCGB ! » dans la rubrique de nos publications sur lrgb.lu ou scannez le code QR



Muer e Schrëtt
viraus



Élections sociales 2024